

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-703/13/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'augmentation de capital numéraire de la Société Publique Locale Sémidep Ciotat DPEATSV 13/10383/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 8 juillet 2011, la convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la SPL Sémidep Ciotat relative au financement du Plan Stratégique à long terme 2010-2016 sur le Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat.

L'actualisation du Plan à Long Terme, soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la Sémidep Ciotat du 24 juin 2013, présente un investissement stratégique prévisionnel de 45 833 000 euros (contre 43 030 000 euros dans le Plan à Long Terme initial), dont le financement par les collectivités est bouleversé du fait de l'évolution récente de la réglementation européenne concernant les modalités de financement public des Services d'Intérêt Economique Général.

Ainsi, si les investissements à subventionner ont été ramenés de 18 400 000 euros à 16 485 000 euros, les règles européennes ont entraîné une baisse plus importante du montant des subventions mobilisables, comme le montre le tableau ci-dessous :

		Plan à Long Terme initial (2010)			Plan à Long Terme actualisé (2013)		
		Investissement d'intérêt général à subventionner	Subvention mobilisable	Reste à financer	Investissement d'intérêt général à subventionner	Subvention mobilisable	Reste à financer
Grande forme	conservation				6 815	6 815	0
	valorisation				9 020	3 870	5 150
	TOTAL grande forme	18 400	18 400	0	15 835	10 685	5 150
Port-Vieux	Confortement des quais (travaux maritimes)				650	650	0
TOTAL		18 400	18 400	0	16 485	11 335	5 150

Les prévisions d'exploitation de la Grande Forme étant déficitaires (-140 000 euros par an), le financement complémentaire de 5 150 000 euros par emprunt ne paraît ni possible ni raisonnable.

En outre, les fonds propres actuels de la Sémidep sont totalement mobilisés pour le financement du programme d'investissement du plan à long terme.

Le recours à une augmentation de capital pour financer la part non subventionnable des travaux de la Grande Forme se justifie du point de vue des actionnaires par :

- leur responsabilité à l'égard du financement du plan à long terme, et notamment de l'investissement stratégique que constituent la sécurisation et la restructuration de la Grande Forme,

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

- les perspectives de reconstitution du capital et de rentabilité mises en évidence dans le budget prévisionnel 2013-2036 du Plan à Long Terme.

Cette augmentation de capital de 5 150 000 euros sera précisément, compte tenu de la valeur nominale unitaire des titres de 152,45 euros, d'un montant de 5 149 913,45 euros, représentant 33 781 actions.

Le Conseil d'Administration de la Semidep Ciotat du 24 juin 2013 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à la mi-novembre 2013 en vue de procéder à l'augmentation de capital selon les modalités suivantes qui sont soumises à la délibération de Marseille Provence Métropole.

Le capital de la Semidep Ciotat sera porté de 14 860 673,55 euros à 20 010 587,00 euros, par la création et l'émission de 33 781 actions nouvelles de 152,45 euros chacune, souscrites en numéraire.

Afin de ne pas modifier la part respective actuelle de chaque collectivité dans le capital de la Semidep, il est proposé de réaliser l'augmentation de capital, sans suppression du droit préférentiel de souscription, de la manière suivante (sous réserve des délibérations à venir des collectivités) :

Actionnaires	Capital avant augmentation			Augmentation proposée			Capital après augmentation		
	En titres	En €	En %	En titres	En €	En %	En titres	En €	En %
Département des BDR	48 739	7 430 260,55	50.00%	16 890	2 574 880,50	50.00%	65 629	10 005 141,05	50.00%
Région PACA	25 171	3 837 318,95	25,82%	8 723	1 329 821,35	25,82%	33 894	5 167 140,30	25,82%
C.U. M.P.M.	19 405	2 958 292,25	19,91%	6 725	1 025 226,25	19,91%	26 130	3 983 518,50	19,91%
Ville de La Ciotat	4 164	634 801,80	4.27%	1 443	219 985,35	4.27%	5 607	854 787,15	4.27%
TOTAL	97 479	14 860 673,55	100 %	33 781	5 149 913,45	100 %	131 260	20 010 587,00	100 %

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 3/648/CC prise le 15 octobre 2004 du Conseil de Communauté ;
- La délibération ECO 8/482/CC prise le 29 juin 2007 du Conseil de Communauté ;
- La délibération DEV 003-2314/10/CC du 1^{er} octobre 2010 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Considérant

- Les investissements envisagés dans le Plan à Long Terme qui poursuivent l'orientation industrielle du domaine public maritime de La Ciotat ;
- Le choix fait pour ce site idéalement situé, d'accueillir des entreprises liées à la filière maritime, correspond à un marché en développement ;
- Les enjeux de création d'entreprises et d'emplois suscités par cette activité sont de nature à dynamiser l'ensemble du territoire métropolitain.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'augmentation de capital de la SPL Sémidep Ciotat à hauteur de 1 025.226,25 euros par la souscription de 6 725 actions émises au pair et libérées en numéraire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer le bulletin de souscription ci-annexé et à procéder au versement des fonds.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Article 261 – Fonction 90 – Sous-Politique B 320 – Opération 2011/00057.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI